



Bibliothèque Municipale Simone et Jacques Vallès

RÈGLEMENT (mis à jour en juillet 2016)

1 - Dispositions générales

Article 1 - La Bibliothèque Municipale est un service public ouvert à tous. Elle contribue aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation du public.

Elle propose des romans, des documentaires, des policiers, des bandes dessinées, des livres pour la jeunesse, des revues, des encyclopédies et des documents multimédias.

Article 2 - L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents et livres sont libres.

Article 3 - Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources.

Article 4 - L'usage de l'Internet fait l'objet d'un règlement spécifique annexé à ce règlement.

2 - Inscriptions

Article 5 - Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'utilisateur doit justifier de son identité et de son domicile. Tout changement de domicile doit être signalé.

Article 6 - Les enfants et les jeunes de moins de 16 ans doivent présenter une autorisation écrite de leurs parents.

3 - Prêt

Article 7 - L'utilisateur peut emprunter **3 ouvrages (livre et/ou revue)** à la fois (pour une durée de **quatre semaines pour les livres et une semaine pour les revues**) et **2 DVD** pour une durée de **deux semaines**. Certains documents (encyclopédies) ne peuvent être consultés que sur place. Les périodiques et hebdomadaires du mois ou de la semaine en cours sont exclus du prêt. Les DVD sont exclus du prêt dans le cadre scolaire.

3 - Recommandations

Article 8 - Le lecteur est responsable des livres et documents qu'il emprunte. En cas de retard dans leur restitution, la bibliothèque pourra prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents (rappels, suspension du droit de prêt...).

Article 9 - Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé par l'emprunteur ou remboursé au prix d'achat tel qu'il apparaît à l'inventaire.

Article 10 -Il est demandé aux usagers de respecter le calme et le silence à l'intérieur des locaux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans la bibliothèque, sauf animation expressément organisée par le personnel de la bibliothèque.

Article 11 - Les enfants de moins de 8 ans sont, dans les locaux, sous la responsabilité de leurs parents. Le personnel de la bibliothèque les accueille, les conseille mais ne peut en aucun cas les garder.

4 - Application du règlement

Article 12 - Tout usager par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement. Des infractions graves ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt et, le cas échéant, de l'accès à la bibliothèque.

Article 13 - Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'application du règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l'usage du public.

Règlement internet Bibliothèque Simone et Jacques Vallès

1 – Accès à Internet

L'accès aux documents numériques est un service que la bibliothèque met à disposition de ses usagers inscrits.

2 – Responsabilité

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la bibliothèque. Sont donc interdits la consultation de sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discrimination ou de pratiques illégales, ainsi que des sites pornographiques

La bibliothèque propose une sélection de liens vers des sites intéressants pour ses utilisateurs. Cependant, elle ne peut en aucun cas garantir la qualité des informations qui figurent dans les différents sites recensés.

Il est interdit aux usagers d'utiliser leurs propres logiciels sur les postes de consultation ou de modifier en quoi que ce soit leur configuration.

L'accès à Internet pour les enfants de moins de 8 ans ne peut être autorisé qu'en présence des parents ou tuteurs.

L'accès à Internet pour les mineurs ne peut se faire que sous le regard vigilant du personnel de la bibliothèque.

3 – Horaires

L'accès se fait aux heures d'ouverture au public. Il est possible d'y accéder sans réservation, après avoir demandé l'autorisation au personnel de la médiathèque.

4 – Messagerie

L'usage de la messagerie est possible mais la priorité doit être accordée à la recherche documentaire.

5 – Enregistrement

L'usage de clef USB, CD, disquette est interdit. En revanche le résultat des recherches peut être imprimé et facturé selon le tarif en vigueur.

6 – Application

En cas de non respect de ce règlement, le personnel de la bibliothèque est habilité à faire cesser immédiatement la consultation des documents numériques.

Jacky HUCHER
Maire

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone :

Adresse courriel :

Date de naissance :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur de la bibliothèque Simone et Jacques Vallès ainsi que son annexe (règlement internet) et m'engage à le respecter.

J'autorise mon fils, ma fille à s'inscrire à la bibliothèque

Né(e) le en toute connaissance du règlement.

Fait à Saint-Saëns, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)